

CONTRAT DE FORMATION POUR DEBUTANT FRANCAIS : 1650 € TTC

(Moins de 26 ans -15% = 1450 € TTC)

Entre la SARL FEHRENBACH DRIVING SCHOOL, 53 bd Henri Sellier et l'élève :

NOM : PRENOMS :
E-mail : Verres correcteurs/Lentilles de contact : OUI NON
Numéro de téléphone

Ce contrat comprend :

- Classes de code collectives illimitées
(Lundi et mercredi de 18H à 20H00)
- 1 livre de code – Prép@code entraînement
- 1 accompagnement à l'examen de code la taxe gouvernementale
- 1 livret d'apprentissage
- 21h de conduite
- 1 accompagnement à l'examen de conduite
- Procédure administrative

Chaque candidat doit fournir lors de l'inscription :

- 4 photos d'identité et signature numérique** (de face/ pas de sourire/ rien dans les cheveux/ oreilles et front dégagés)
- 1 copie recto/verso de la carte d'identité**
- 1 copie de l'attestation de recensement -**
- 1 copie de l'ASSR 2 1 copie de l'ASSR 2**
- 1 copie de la preuve de résidence, facture datant de moins de 6 mois**
- Paiement par chèque ou espèces** (possibilité de payer en plusieurs fois)

L'établissement procèdera a une leçon d'évaluation du niveau de l'élève afin de déterminer le nombre d'heures minimum nécessaire à la formation pratique, sachant que ce volume ne peut être inférieur au minimum légal de 20H. Une leçon de conduite se décompose en 3 phases : l'accueil et la définition de l'objectif à travailler (10 minutes) la conduite effective (45 min) et le bilan (5min).

Le dossier (inscription + livret d'apprentissage) sera déposé dès qu'il sera complètement signé.

L'établissement s'engage à délivrer une formation conforme au PNF. Au regard de l'obtention du Permis de conduire, l'établissement n'as vis-à-vis de l'élève qu'une obligation de moyen et non de résultat.

L'élève sera présent aux examens sous réserve qu'il ait atteint le niveau requis et dans la limite des places d'examen attribuées aux établissements par la préfecture.

Concernant les dates d'examens, si l'élève décide de ne pas se présenter, il devra avertir l'auto-école minimum 10 jours avant la date prévue sous réserve de perdre les sommes afférentes à cette prestation (sauf cas de force majeure dument constatés).

L'établissement peut être amené à annuler sans délais un examen en cas de force majeure (inspecteur malade...)

Et notamment dans tout les cas ou la sécurité ne pourrait être assuré. L'auto école ne procédera a aucun remboursement ni dédommagement mais s'engagera alors à reporter l'examen dans les meilleurs délais.

Le règlement se fait par acomptes de 300€ minimum par mois. Toutes les prestations devront être réglées 5 jours avant le passage des épreuves de conduite. Toutes leçons non décommandée par l'élève 48H à l'avance sera due et facturée (sauf cas de force majeure dument justifiée).

Les leçons non décommandées dans les délais ne seront pas reportées ni remboursée.

Le présent contrat est valable 1 an à compter de sa signature. Si après un an l'élève n'a pas terminée, il lui sera facturé un supplément de 150€.

Dans le cas de résiliation de contrat résultant d'un motif de convenance personnelle de l'élève, l'établissement ne procédera a aucun remboursement et le contrat sera du dans son intégralité, en cas de force majeure reconnue et prouvée, le contrat sera annulé et l'élève devra payer toutes les prestations consommées. En aucun cas l'acompte n'est remboursé.

Offre valable 3 mois à dater de la signature du contrat. Je reconnais avoir pris connaissance du contrat et accepte les modalités.

Date et signature de l'élève :

--